

## REUNION DU 3 MARS 2009

*Le trois mars deux mil neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la Présidence de Monsieur André GUEVARA, Maire.*

Etaient présents : Monsieur André GUEVARA, Maire

M. Patrick HAMARD, Monsieur Jean-Claude LEAU, adjoints

M. Romaric LECOINTRE, Mme Marie-Thérèse CROZA, Mme. Geneviève BELLIER, M. Jérôme BELLIER, Mlle Laurie CALLEJON, M. Thierry DELAUNOY, M. Patrick CAYON, M. Ludovic ROCTON, Mme. Chantal GIRAULT, Mme Maylis THURET, M. Anthony AUDOUIN et Mme Virginie HARDOUIN, Conseillers

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony AUDOUIN,

Date de convocation : 24 février 2009

Date d'affichage : 04 mars 2009

QUESTION A AJOUTER :

- DELIBERATION - AMENAGEMENT ROUTE DE JARZE
- COMMISSION ACCESSIBILITE VOIRIE

SOMMAIRE :

1°) VOTE DES SUBVENTIONS 2009 - SUITE

2°) DELIBERATION - SUBVENTION CAISSE DES ECOLES

3°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

4°) CCAS - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1 er janvier au 31 décembre 2008

5°) CCAS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

6°) CCAS - AFFECTATION DE RESULTAT

7°) CCAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

8°) CAISSE DES ECOLES - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1 er janvier au 31 décembre 2008

9°) CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

10°) CAISSE DES ECOLES - AFFECTATION DE RESULTAT

11°) CAISSE DES ECOLES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

12°) DELIBERATION - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE CLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

13°) DELIBERATION - AMENAGEMENT ROUTE DE JARZE

14°) COMMISSION ACCESSIBILITE VOIRIE

15°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## 1°) VOTE DES SUBVENTIONS 2009 - SUITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions 2009 suivantes :

- OB BASKET BALL .....	54.00 €
- OB TENNIS .....	90.00 €
- OGECE ECOLE SAINT JACQUES .....	16 384.00 €

TOTAL      16 528.00 €

## 2°) DELIBERATION - SUBVENTION CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la subvention suivante :

- Caisse des Ecoles : 3 995.74 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette subvention pour la Caisse des Ecoles.

## 3°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

Le Conseil Municipal après délibération vote à l'unanimité les taux d'impositions suivants :

Taxe d'habitation.....	11.67 %
Taxe Foncière (bâti).....	15.71 %
Taxe Foncière (non bâti).....	31.47 %
Taxe Professionnelle .....	11.91 %

## 4°) CCAS - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

## **5°) CCAS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Le Maire s'étant retiré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 qui se dresse comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : ..... 50.00 €  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : ..... 1 527.95 €

## **6°) CCAS - AFFECTATION DE RESULTAT**

Les membres de la CCAS, après avoir entendu le compte administratif 2008, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion 2008 dressé par le receveur et après avoir constaté un excédent de fonctionnement de : 1 477.95 € décide d'affecter l'excédent comme suit :

002 : 1 477.95 €

## **7°) CCAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2008 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : ..... 1 600.00 €  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : ..... 1 600.00 €

## **8°) CAISSE DES ECOLES - Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur ANDREA, ayant exercé cette gestion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de leur part.

## **9°) CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 qui se dresse comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : .....3 955.74 €  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : .....4 000.00 €

## **10°) CAISSE DES ECOLES - AFFECTATION DE RESULTAT**

Les membres de la caisse des écoles après en avoir entendu le compte administratif 2008 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion 2008 dressé par le receveur et après avoir constaté un excédent de fonctionnement de : 4.26 € décide d'affecter l'excédent comme suit :

002 : 4.26 €

## **11°) CAISSE DES ECOLES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Après en avoir délibéré, les membres de la CAISSE DES ECOLES à l'unanimité votent le budget primitif 2009 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : .....4 000.00 €  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : .....4 000.00 €

## **12°) DELIBERATION - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE CLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de la commune bénéficie d'un enseignement spécialisé à l'école primaire publique « L'Oiseau Lyre » de Baugé.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention pour la participation aux frais de scolarité.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention

## **13°) DELIBERATION - AMENAGEMENT ROUTE DE JARZE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'aménagement Route de Jarzé afin de sécuriser l'entrée du bourg au vu de la dangerosité de ce tronçon.

L'étude qui a été réalisée se compose de bandes de peintures au sol à partir du panneau d'entrée d'agglomération et de bourrelets au centre de la route (recouverts de résine et d'une largeur de 0.50 m et d'une hauteur de 0.08 m). Le montant du projet s'élève à 16 918.00 € T.T.C..

Il convient de délibérer sur ce projet afin de solliciter auprès du Conseil Général une dotation d'un montant de 20% qui provient du produit des amendes de polices.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

## 14°) COMMISSION ACCESSIBILITE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic accessibilité voirie handicapé doit être réalisé en 2009. Le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire par délibération du 3 février 2009 à former cette commission.

La commission accessibilité voirie est composée de la façon suivante :

- Mme Isabelle BODARD
- Mme Maylis THURET
- M. Patrick HAMARD
- Mme Laurie CALLEJON
- Mme Geneviève BELLIER
- M. Patrick CAYON
- M. Romaric LECOINTRE
- M. André GUEVARA

## 15°) DIVERS

✧ CHALLENGE MARIANNE : Remise en jeu du trophée remporté par LES RAIRIES le Samedi 30 Mai 2009 - Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 4 avril 2009. Les participants sont Mmes Laurie CALLEJON, Marie-Thérèse CROZA ET M. Patrick HAMARD.

✧ Courrier de M. FOUCAULT, brocanteur : il est à la recherche d'un local

✧ Date prochaine réunion à prévoir avant le 31 mars 2009 : mercredi 25 novembre 2009 à 20H30.

✧ Document à consulter :

- L'eau en Loire-Bretagne - La protection des milieux aquatiques

✧ Compte rendu des commissions :

- Jérôme BELLIER :

- ♦ *Commission CCCB environnement* : En ce qui concerne la venue d'un intervenant de la CCCB pour une réunion publique sur le compostage et le tri sélectif, la communauté de communes du canton de baugé a donné un avis défavorable et opte plutôt pour une permanence.

- ♦ *Commission sport et loisirs* : le 9 mai 2009 est organisé un concours de pêche le matin et de pétanque l'après-midi avec soirée animée. Une réunion est prévue 17 avril 2009 à 20H00.

- Jean-Claude LEAU :

- ♦ *Commission communication culture patrimoine tourisme* : Pour information, début de la plantation sur le sentier botanique.

- ♦ L'ADVL est passée à l'Eglise (vêtements liturgiques), dans une société de boule de fort et au château de la Roche Hue

Sans autres questions la séance est levée le mardi 3 mars 2009 à 22 H 15.